

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**



Compte rendu affiché le **15 DEC. 2021**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 7 décembre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021\_115

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE POUR  
LES ANIMATIONS DU 11  
DÉCEMBRE ET DE NOËL À  
L'UNION DES  
COMMERCANTS DE  
CALUIRE BOURG (UCCB)

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN

M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à M. COUTURIER), Mme LINARES (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), M. GERBEAUX (par proc. à Mme GOYER), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), M. FAIVRE (par proc. à M. TROTIGNON), M. BLANC (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme CRESPIY)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 15/12/21.....

Identifiant de l'Acte :

20211213-2021-115-DE

Rapport de : Sonia FRIOLL

L'Union des Commerçants de Caluire Bourg (UCCB) a pour objectif de rassembler les commerçants et artisans, de les informer et de contribuer à l'attractivité commerciale du centre bourg.

En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie COVID-19, l'association n'a pas pu organiser toutes les opérations de promotion et d'animation du centre-ville qu'elle a pu faire les années précédentes.

Toutefois, elle a pu maintenir « les jeudis de Caluire » qui est une opération de promotion commerciale, la « braderie du centre ville » qui a eu lieu en septembre dernier et des « chasses au trésor » à Pâques et Halloween.

Pour lui permettre de mener à bien les objectifs qu'elle s'est fixée en matière d'animations commerciales à l'occasion des fêtes de fin d'année (11 décembre et Noël), l'association sollicite le concours financier de la Ville sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Le 11 décembre, sur la Place de l'église, en lien avec le marché des créateurs, l'association a proposé une buvette ainsi qu'un manège pour enfants.

Il s'agissait de créer un temps festif pour les Caluirards en complément des animations organisées par la Ville. Durant la période de Noël, l'association a décoré le centre ville en plus des illuminations installées par la municipalité.

L'association doit pouvoir équilibrer son budget et poursuivre son activité de dynamisation du centre-ville.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'ATTRIBUER à l'Union des Commerçants de Caluire Bourg (UCCB) une subvention exceptionnelle égale aux dépenses engendrées par la mise en place de ces événements d'un montant maximum de 2 000 € ;

- DE DIRE, que les crédits nécessaires seront pris sur les crédits mis en réserve au budget primitif pour 2021 et la dépense imputée sur le compte fonction 94 – nature 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 15 DEC. 2021  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.